

## PROCÉDURE D'INTÉGRATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>ADOPTION</b>		
<b>INSTANCE</b>	<b>DATE</b>	<b>DÉCISION</b>
Comité de gouvernance et d'éthique	4 avril 2013	14CGE-04042013

<b>MODIFICATION(S)</b>		
<b>INSTANCE</b>	<b>DATE</b>	<b>DÉCISION</b>
Secrétariat général	5 mars 2015	N/A
Comité de gouvernance et d'éthique	15 juin 2016	28CGE-15062016
Secrétariat général	5 septembre 2018	
Comité de gouvernance et d'éthique	17 septembre 2019	45CGE-20190917-14
Comité de gouvernance et d'éthique	27 octobre 2020	53CGE-20201027-39
Comité de gouvernance et d'éthique	14 septembre 2023	66CGE-20230914-79

<b>RESPONSABLE</b>	Secrétariat général
<b>CODE</b>	PR-05-2023.7



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>1</b>
<b>1. OBJECTIFS.....</b>	<b>1</b>
<b>2. DÉFINITIONS .....</b>	<b>1</b>
<b>3. CHAMP D'APPLICATION.....</b>	<b>2</b>
<b>4. RESPONSABLE DE L'APPLICATION .....</b>	<b>2</b>
<b>5. COMMUNICATION INITIALE .....</b>	<b>2</b>
<b>6. SESSION D'INTÉGRATION .....</b>	<b>2</b>
<b>7. MISE À JOUR .....</b>	<b>2</b>
<b>8. DISPOSITIONS FINALES.....</b>	<b>2</b>
<b>ANNEXE 1 – EXEMPLE DE CORRESPONDANCE INITIALE LORS D'UNE NOMINATION</b>	



## PRÉAMBULE

Les *Lettres patentes* de l'Institut national de la recherche scientifique (**INRS**) déterminent les qualités exigibles des membres du conseil d'administration (**Conseil**), la durée de leur mandat et la procédure applicable pour leur remplacement.

Outre la ou le membre de la Communauté étudiante siégeant au Conseil, nommé par la Fédération des étudiants de l'INRS (**FEINRS**) conformément à l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (RLRQ, c. A-3.01), le gouvernement du Québec nomme les membres du Conseil.

## 1. OBJECTIFS

Dans un contexte de saine gouvernance, la *Procédure d'intégration des membres au conseil d'administration* (**Procédure**) décrit le processus à mettre en place au moment de la nomination de chaque membre pour faciliter son intégration et maintenir l'efficacité du Conseil.

## 2. DÉFINITIONS

Aux fins d'application de la Procédure, les expressions définies ci-après revêtent le sens qui leur est donné dans le présent article.

**Centre** : le Centre Eau Terre Environnement, le Centre Énergie Matériaux Télécommunications, le Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie ou le Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS.

**Code d'éthique du CA** : le *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration* de l'INRS.

**Comité** : le comité de gouvernance et d'éthique de l'INRS.

**Communauté étudiante** : toute personne admise et inscrite à titre d'étudiante ou d'étudiant à des activités d'enseignement, de formation ou de recherche à l'INRS.

**Document normatif** : un règlement, un code, une charte, une politique, une directive ou une procédure de l'INRS.

**Instances** : le Conseil, le comité exécutif, la commission des études et de la recherche, la commission scientifique, le comité des cadres supérieurs, le comité de direction, ainsi que les comités du Conseil qui sont, nommément, le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines.

**Personnel cadre supérieur** : la directrice générale ou le directeur général, la directrice ou le directeur scientifique, la directrice ou le directeur de l'administration ainsi que la secrétaire générale ou le secrétaire général de l'INRS.

### **3. CHAMP D'APPLICATION**

La Procédure s'applique lors de la nomination d'une nouvelle personne au Conseil.

### **4. RESPONSABLE DE L'APPLICATION**

Le Secrétariat général, en collaboration avec le Comité, est responsable de l'application de la Procédure.

### **5. COMMUNICATION INITIALE**

Au moment de la nomination d'une personne au Conseil, la secrétaire générale ou le secrétaire général l'informe par écrit de sa nomination et lui achemine différentes informations en lien avec son mandat au Conseil. Le modèle de correspondance généralement transmis est joint en Annexe 1 à la Procédure.

### **6. SESSION D'INTÉGRATION**

Suivant la nomination de membres au Conseil, la secrétaire générale ou le secrétaire général planifie une rencontre unique avec la ou les personnes nommées, à laquelle participe également la présidence du Conseil.

Cette rencontre a pour but de présenter de façon sommaire l'INRS, ses centres, sa mission, sa structure de gouvernance, ses défis et ses enjeux. Elle permet également de présenter le fonctionnement et les responsabilités du Conseil, rappeler les devoirs et responsabilités des membres du Conseil et d'assurer une consultation efficace de la documentation soumise.

Au cours de cette rencontre, les documents suivants sont remis :

- le Guide des membres du Conseil;
- le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil;
- la structure de gouvernance à l'INRS;
- le Plan stratégique et le Programme scientifique institutionnel;
- le financement de fonctionnement des universités québécoises.

Au besoin, les membres du Personnel cadre supérieur et les directions de Centre peuvent être invités à participer à cette session d'intégration.

### **7. MISE À JOUR**

La Procédure est mise à jour au besoin ou, au minimum, tous les trois ans.

### **8. DISPOSITIONS FINALES**

La Procédure entre en vigueur dès son adoption par le Comité.

**EXEMPLE DE CORRESPONDANCE INITIALE TRANSMISE  
AUX MEMBRES DU CONSEIL  
AU MOMENT DE LEUR NOMINATION**

Nous tenons à vous féliciter pour votre nomination à titre de membre du conseil d'administration de l'INRS, laquelle a été officialisée par \_\_\_\_\_, à sa réunion du \_\_\_\_\_, et ce, pour un mandat de \_\_\_\_\_ ans.

Nous serons heureux de vous accueillir en présence lors de la prochaine réunion du conseil d'administration prévue le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

Quelques informations supplémentaires sont nécessaires en vue de compléter les formalités entourant votre nomination comme membre du conseil d'administration de l'INRS :

- sur le site Web de l'INRS, dans la section « conseil d'administration », chaque membre possède une page contenant sa photo et ses notes biographiques. Auriez-vous l'amabilité de les faire parvenir;
- votre profil de compétences et d'expérience, en remplissant le tableau ci-dessous;
- l'article 13.2.1 du Code des administrateurs prévoit, entre autres, qu'au plus tard 30 jours suivant leur entrée en fonction, chaque membre du conseil d'administration doit déclarer avoir pris connaissance du Code des administrateurs, en comprendre le sens et la portée et s'engager à le respecter. De plus, chaque membre doit divulguer tout intérêt direct ou indirect détenu dans un organisme, une entreprise, une association, un contrat ou une transaction susceptible de créer un conflit d'intérêts. Nous joignons donc au présent courriel le Code des administrateurs et le formulaire de déclaration d'engagement et de déclaration de conflits d'intérêts des membres du conseil d'administration de l'INRS à remplir et à retourner dûment signée au Secrétariat général;
- l'INRS tient les réunions de ses instances « sans papier ». Tous les documents afférents aux instances se trouvent sur la plateforme collaborative Teams. Si vous avez déjà un compte Microsoft 365, S.V.P. nous faire parvenir l'adresse courriel liée pour que nous puissions créer vos accès aux documents. Autrement, nous pouvons utiliser la présente adresse courriel.

D'autre part, en vue de vous familiariser avec l'INRS, sa mission, ses défis, sa gouvernance et ses enjeux, l'INRS tient avec tout nouveau membre une session d'intégration. Afin de planifier cette session d'intégration d'une durée approximative d'une heure, auriez-vous svp l'amabilité de nous confirmer votre disponibilité pour tenir celle-ci dans la semaine du \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ à [julie.rodrigue@inrs.ca](mailto:julie.rodrigue@inrs.ca).

Finalement, nous joignons également le calendrier des instances 2023-2024 et 2024-2025 de l'INRS. Veuillez prendre note que les réunions de février et juin se tiennent en visioconférence, alors que les réunions de septembre, décembre et avril sont en présence, en alternance à Québec et Montréal. Vous recevrez les invitations Outlook incessamment.

Comme il s'agit de beaucoup d'information en un seul courriel, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question. D'ailleurs, lors de la séance d'intégration, l'INRS pourra faire le tour de ces renseignements avec vous.

Dans l'intervalle de vous rencontrer, nous vous remercions de votre engagement vis-à-vis l'INRS et nous vous souhaitons un mandat des plus enrichissants.

Salutations cordiales,

***De la part de Michel Fortin, secrétaire général***